

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 4–7 novembre 2013

RAPPORTS D'ÉVALUATION

**Point 6 de l'ordre du
jour**

Pour examen



Distribution: GÉNÉRALE

WFP/EB.2/2013/6-D/Add.1

23 septembre 2013

ORIGINAL: ANGLAIS

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS AU CONGO (2009–2012)

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour examen.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

| | | |
|---|----------------|-------------------|
| Directeur, RMP*: | M. C. Kaye | tél.: 066513-2197 |
| Conseiller principal pour les programmes, OM**: | M. G. C. Cirri | tél.: 066513-3677 |
| Conseiller pour les programmes, RMPP***: | M. C. Martino | tél.: 066513-3576 |

Pour toute question relative à la disponibilité de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

* Division de la gestion et du suivi de la performance

** Département de la gestion des opérations

*** Sous-Division de la gestion de la performance et de l'établissement de rapports

CONTEXTE

1. Le présent document expose la réponse de la direction aux recommandations issues de l'évaluation du portefeuille d'activités au Congo (2009-2012). Il ressort de l'évaluation indépendante que les activités du PAM sont globalement considérées comme appropriées et pertinentes compte tenu de l'évolution des besoins du Congo en matière d'aide humanitaire et de développement.
2. Les conclusions de cette évaluation viennent à point nommé pour orienter l'action du PAM au Congo, et elles éclaireront utilement les discussions en cours portant sur l'orientation stratégique des interventions du PAM. Nombreuses sont les recommandations qui concernent la stratégie de pays du PAM pour la période 2014–2018, dont l'élaboration est en cours, et sur laquelle s'appuiera la formulation du nouveau programme de pays, dont le démarrage est prévu en janvier 2015.
3. La direction se félicite que l'évaluation reconnaisse à leur juste valeur les partenariats que le PAM a entrepris de nouer avec le Gouvernement, en particulier avec les Ministères de l'éducation et des affaires sociales. La signature d'un nouveau mémorandum d'accord entre le PAM et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a permis de consolider les partenariats, puisque le champ de la collaboration a été étendu au-delà des activités d'alimentation scolaire, de manière à ajouter un volet nutritionnel au filet de sécurité visant à prévenir le retard de croissance. Le PAM va poursuivre la recherche de partenaires afin d'assurer la viabilité du programme.
4. La direction fait observer que les mesures visant à donner suite aux recommandations issues de l'évaluation du portefeuille portant sur les interventions dans le domaine des filets de sécurité, le renforcement des partenariats et l'amélioration des capacités de suivi et d'évaluation sont d'ores et déjà engagées.
5. Les mesures prises pour donner suite aux recommandations issues de l'évaluation du portefeuille et les délais de mise en œuvre sont présentés dans le tableau ci-joint. Globalement, la direction estime que ces recommandations sont constructives, non seulement dans la perspective des activités à venir du PAM au Congo, mais aussi afin d'orienter l'action d'autres bureaux du PAM qui interviennent dans des environnements opérationnels analogues.

**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE
L'ÉVALUATION DU PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS AU CONGO (2009–2012)**

| Recommandations | Organe responsable | Réponse de la direction et suite donnée aux recommandations | Délai de mise en œuvre |
|---|---|--|---|
| <p>Recommandation 1: procéder à une évaluation formative indépendante du programme de filets de sécurité en vue d'en guider la transposition à plus grande échelle et de définir les priorités et les stratégies pour la poursuite de l'appui dans ce domaine, ce qui constituera l'une des principales composantes du nouveau document de stratégie de pays.</p> <p>Étant donné que la protection sociale est l'une des priorités du Gouvernement, l'évaluation indépendante, qui donnera également suite à la recommandation 7, devrait déterminer comment remanier efficacement le programme de filets de sécurité et établir le plan de suivi et d'évaluation.</p> | <p>Bureau de pays avec l'appui du Bureau régional de Johannesburg (OMJ) et du Siège</p> <p>Bureau de pays</p> | <p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Une évaluation à mi-parcours indépendante du programme de bons électroniques a été achevée en janvier 2013; des mesures sont prises pour y donner suite. En juillet 2013, le PAM a préparé à l'intention du Gouvernement un rapport semestriel de suivi visant à mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation du portefeuille d'activités. Ce rapport, qui proposait une comparaison des scores de consommation alimentaire des bénéficiaires des projets et des autres populations, faisait apparaître des améliorations non négligeables, en particulier sur le plan de la diversité du régime alimentaire. Il indiquait que la plupart des indicateurs d'effet direct avaient été atteints, tout en recensant un certain nombre de difficultés en matière de suivi et d'évaluation.</p> <p>Par conséquent, au lieu de réaliser une autre évaluation indépendante si peu de temps après la précédente, les activités seront analysées avec l'appui de consultants extérieurs, du bureau régional et des unités du Siège, en concentrant l'attention sur l'élaboration de recommandations et l'ébauche des éléments à intégrer au volet "filets de sécurité" du nouveau programme de pays. La Division des politiques, des programmes et de l'innovation et le Bureau régional de Johannesburg (OMJ) aideront le bureau de pays à réaliser une évaluation des capacités requises avant d'élargir l'activité.</p> <p>En avril 2014, cela fera deux ans que le bureau de pays transfère des bons par voie électronique; une évaluation indépendante de ce mode de transfert sera envisagée au second semestre 2014.</p> | <p>Fait</p> <p>Décembre 2013</p> <p>Décembre 2014</p> |
| <p>Recommandation 2: dans le cadre de la mise en œuvre immédiate du programme d'alimentation scolaire, le bureau de pays, en collaboration avec les partenaires, devrait déterminer quels éléments de l'Enveloppe de services essentiels pourraient être inscrits à titre expérimental dans le programme en cours, conformément aux directives institutionnelles, puis être progressivement mis en œuvre dans toutes les écoles appuyées par le PAM pendant la période couverte par le nouveau document de stratégie de pays.</p> <p>L'alimentation scolaire est une priorité du Gouvernement et demeurera l'une des principales composantes du document de</p> | <p>Bureau de pays</p> | <p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Le bureau de pays a signé un mémorandum d'accord avec l'UNICEF afin d'étendre le champ de collaboration au-delà des activités d'alimentation scolaire, de manière à inclure le programme de filets de sécurité. Une mission du partenariat REACH est prévue dans le but de renforcer l'intérêt que suscite dans le pays l'adhésion à l'initiative Renforcer la nutrition, qui considère l'alimentation scolaire comme un programme de protection sociale prenant en considération la dimension nutritionnelle. En tant qu'initiative interinstitutions, le partenariat REACH va faciliter la collaboration, la compréhension et la complémentarité entre institutions en matière d'interventions nutritionnelles appuyant les priorités nationales.</p> | <p>Octobre 2013</p> |



**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE
L'ÉVALUATION DU PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS AU CONGO (2009–2012)**

| Recommandations | Organe responsable | Réponse de la direction et suite donnée aux recommandations | Délai de mise en œuvre |
|--|--------------------|--|------------------------|
| stratégie de pays. Veiller à ce que la santé en milieu scolaire, la nutrition et d'autres volets de l'Enveloppe de services essentiels soient pris en compte permettra de renforcer l'efficacité de ces interventions et de garantir la concordance des programmes d'alimentation scolaire avec la politique du PAM en la matière. | Bureau de pays | Le bureau de pays a lancé un projet pilote en faveur de l'enrichissement de la farine de manioc et de l'huile de palme issues de la production locale en vue de leur utilisation dans certaines écoles. Le PAM achète d'ores et déjà sur place de petites quantités de riz et de haricots pour les besoins du programme d'alimentation scolaire, de manière à renforcer la capacité économique des petits exploitants et à les inciter à produire des vivres en plus grande quantité. Les produits achetés sont consommés dans les écoles de la région dont ils proviennent. Le PAM étudiera la possibilité de développer les achats locaux et de renforcer les liens avec les petits paysans, de manière à faciliter la transition vers une prise en charge nationale et à réduire le coût de l'alimentation scolaire. | Juin 2014 |
| <p>Recommandation 3: avant le début de l'année scolaire 2013/14, le bureau de pays devrait, en coopération avec le Gouvernement et le Partenariat international pour le développement humain, examiner l'approche actuelle, qui consiste à faire appel à des cuisiniers au sein de la communauté, et veiller à ce que ceux-ci reçoivent une indemnisation adéquate, conformément à la politique du PAM en matière d'alimentation scolaire, à ce que cette indemnisation soit harmonisée entre les différents partenaires et à ce qu'il soit proposé de la faire figurer dans la stratégie nationale d'alimentation scolaire.</p> <p>La participation des membres de la communauté est un élément essentiel de la stratégie d'alimentation scolaire. Les partenaires dans ce secteur ont adopté différents modes d'indemnisation pour la préparation des repas. Les communautés ne comprennent pas toujours bien ce point, et le temps mis bénévolement à disposition (de deux à quatre jours complets par mois) fait peser une lourde charge sur les femmes dans les communautés démunies. Une approche harmonisée respecterait les principes de la participation des communautés et d'une juste indemnisation.</p> | Bureau de pays | <p>La recommandation est acceptée.</p> <p>La participation des communautés sur la base du volontariat est un élément essentiel de la viabilité des programmes d'alimentation scolaire; la politique du PAM préconise de ne pas rémunérer les parents pour les services rendus aux écoles et n'autorise cette pratique que dans des circonstances exceptionnelles. Durant les réunions avec le Partenariat international pour le développement humain, le bureau de pays a insisté à maintes reprises sur la nécessité d'harmoniser les principes d'intervention. Une rencontre officielle avec le PAM, le Partenariat et le Gouvernement était prévue pour la mi-septembre 2013, avant le début de l'année scolaire 2013/14. Le PAM continuera de travailler avec ses partenaires afin d'obtenir une plus grande convergence des pratiques en matière de participation des communautés au sein des écoles.</p> | Septembre 2013 |



**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE
L'ÉVALUATION DU PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS AU CONGO (2009–2012)**

| Recommandations | Organe responsable | Réponse de la direction et suite donnée aux recommandations | Délai de mise en œuvre |
|--|--|--|------------------------|
| <p>Recommandation 4: veiller à ce que le développement des capacités du Gouvernement et des partenaires opérationnels, en particulier dans le domaine de la préparation aux catastrophes et de l'atténuation de leurs effets, soit intégré dans la composante relative à l'aide humanitaire du nouveau document de stratégie de pays.</p> <p>Conformément à l'accent plus appuyé mis sur le développement au regard de l'évolution de la situation dans le pays, le nouveau document de stratégie de pays devrait renforcer les liens entre les composantes relatives à l'aide humanitaire et au développement, moyennant la formulation de stratégies spécifiques pour le développement des capacités en matière de préparation aux catastrophes et d'atténuation de leurs effets.</p> | Bureau de pays | <p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Le Ministère de la défense a demandé au PAM de former son personnel à la préparation aux catastrophes, et le Ministre des affaires sociales a sollicité l'appui de la communauté d'aide humanitaire aux fins du développement des capacités.</p> <p>La gestion des catastrophes et la préparation à celles-ci constituent l'un des trois piliers de la stratégie de pays; le PAM prévoit d'épauler le Gouvernement pour les activités d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité et les systèmes d'alerte rapide. Le bureau de pays sollicitera l'aide du bureau régional et des unités du Siège pour former les homologues des pouvoirs publics au début de la mise en œuvre de la stratégie de pays.</p> | Mars 2015 |
| <p>Recommandation 5: le nouveau document de stratégie de pays, tout en répondant aux besoins sur le plan tant de l'aide humanitaire que du développement, devrait accorder la priorité au développement des capacités et au transfert des connaissances; comporter une feuille de route pour la transition en vue d'accroître la responsabilité du Gouvernement et sa prise en charge du financement des activités; et contenir des engagements explicites et des stratégies tendant à renforcer l'action de coordination menée par le Gouvernement.</p> <p>Afin de jeter les bases de la durabilité, un plan de transition et de transfert des responsabilités à moyen et long termes, précisant des étapes concrètes, devrait être convenu avec le Gouvernement. Le nouveau document de stratégie de pays devrait comporter des engagements explicites tendant à: i) aider le Gouvernement à élaborer des orientations et à coordonner les activités et les contributions de ses partenaires de développement; et ii) jouer un rôle de premier plan au niveau des structures et des processus de coordination parmi les organismes des Nations Unies dans le pays, dans les domaines où le PAM a déjà un avantage comparatif ou est sur le point d'en avoir: aide humanitaire, alimentation scolaire et protection sociale.</p> | Bureau de pays, avec l'appui d'OMJ et du Siège | <p>La recommandation est acceptée.</p> <p>L'attention portée au développement des capacités et au transfert des connaissances est justifiée et pertinente. Le programme de filets de sécurité, qui est mené de concert par le PAM et le Ministère des affaires sociales, est un exemple de bonnes pratiques en matière de renforcement des capacités. Le bureau de pays a prévu d'entamer des discussions avec les ministères à la mi-septembre 2013, afin de cerner leurs besoins en matière d'appui technique pour l'année 2014.</p> <p>Le bureau de pays sollicitera les compétences techniques du bureau régional et des unités du Siège, en fonction des besoins, en particulier en ce qui concerne les transferts monétaires et les bons, la nutrition et la mesure des résultats.</p> | Mars 2014 |



**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE
L'ÉVALUATION DU PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS AU CONGO (2009–2012)**

| Recommandations | Organe responsable | Réponse de la direction et suite donnée aux recommandations | Délai de mise en œuvre |
|---|---|---|-----------------------------------|
| <p>Recommandation 6: établir pour les domaines prioritaires définis dans le nouveau document de stratégie de pays un plan conjoint PAM/Gouvernement visant à développer les capacités, et veiller à ce qu'il soit pris en compte lors de la planification de la mise en œuvre des composantes.</p> <p>Ce plan de développement des capacités devrait préciser les priorités établies pour les différentes composantes et clairement indiquer les domaines dans lesquels le PAM apportera des contributions. Les priorités arrêtées devraient être prises en compte dans le cadre du processus de planification interne du PAM (voir la recommandation 7), et des incidences en matière de financement qui seront examinées avec le Gouvernement (voir la recommandation 10).</p> | <p>Bureau de pays, avec l'appui d'OMJ</p> | <p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Cet aspect découle des recommandations 1 et 5.</p> <p>Parallèlement à la préparation du nouveau programme de pays, le bureau de pays établira un plan de développement des capacités définissant les priorités et déterminant les domaines dans lesquels l'assistance technique du PAM sera le plus efficace.</p> | <p>Mai 2014</p> |
| <p>Recommandation 7: dans le cadre du plan annuel de performance, établir en 2014 pour chacun des domaines couverts par le nouveau document de stratégie de pays un plan d'exécution qui permette de maximiser la concordance avec les politiques du PAM et du Gouvernement, de recenser les partenaires, les stratégies et les cibles, de renforcer le suivi, et de préciser les ressources humaines appropriées et le financement nécessaire.</p> <p>Cet exercice doit guider la mise en œuvre des activités du portefeuille et permettre de planifier les ressources nécessaires (voir les recommandations 8 et 10). Il doit aussi, pour chaque composante:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ exploiter les constatations issues de la présente évaluation, notamment en ce qui concerne la problématique hommes-femmes, la protection sociale et le développement des capacités, et chercher à accroître la concordance avec les politiques du PAM; ➤ prévoir des stratégies et des cibles pour les volets du portefeuille se rapportant tant aux orientations qu'aux opérations; ➤ répertorier les possibilités de partenariat et les stratégies à suivre pour les optimiser, en prêtant particulièrement attention aux domaines techniques autres que la logistique; | <p>Bureau de pays, avec l'appui d'OMJ RMP</p> | <p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Le bureau de pays élaborera un plan d'exécution avec OMJ et la Division de la gestion et du suivi de la performance (RMP) avant la fin du premier trimestre 2014.</p> <p>En concertation avec le bureau régional, RMP conseillera le bureau de pays pour l'aider à incorporer des éléments du plan d'exécution dans son plan annuel de performance, afin d'être en mesure d'assurer le suivi des résultats et d'en rendre compte de manière systématique et intégrée.</p> | <p>Mars 2014</p> <p>Mars 2014</p> |



**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE
L'ÉVALUATION DU PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS AU CONGO (2009–2012)**

| Recommandations | Organe responsable | Réponse de la direction et suite donnée aux recommandations | Délai de mise en œuvre |
|---|---|---|------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ formuler des stratégies permettant de rationaliser et d'améliorer les systèmes de suivi; et ➤ déterminer quelles seraient les incidences vis-à-vis des besoins en matière de ressources humaines et de financement. <p>Ce processus devrait être mené à bien en collaboration avec le Gouvernement et les partenaires d'exécution, et la programmation du bureau de pays devrait tenir compte des recommandations.</p> | | | |
| <p>Recommandation 8: examiner les besoins en effectifs du bureau de pays, à la lumière des priorités énoncées dans le nouveau document de stratégie de pays pour ce qui est de la protection sociale, de l'analyse des marchés, ainsi que de la préparation aux catastrophes et de l'atténuation de leurs effets.</p> <p>Il convient d'établir un plan de dotation en personnel pour la période couverte par le nouveau document de stratégie de pays afin que le bureau de pays puisse, pour chaque composante: i) répondre convenablement aux besoins; ii) accroître l'efficacité et l'efficacités; et iii) jouer un rôle plus marqué auprès du Gouvernement en matière d'assistance technique et de conseil. Le bureau de pays disposerait ainsi d'une équipe adaptée à la mission qui est la sienne et du personnel nécessaire pour analyser les possibilités stratégiques, tout en s'acquittant efficacement des fonctions de gestion classiques. Il faudrait veiller à ce que l'équipe, au niveau national et international, dispose des compétences requises se rapportant aux composantes clés du portefeuille, à savoir:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ la protection sociale, y compris l'éducation/l'alimentation scolaire; ➤ l'analyse des marchés pour ce qui est des achats locaux et de l'utilisation de bons en milieu urbain; et ➤ l'aide humanitaire, ainsi que la préparation aux catastrophes et l'atténuation de leurs effets. | <p>Bureau de pays, avec l'appui d'OMJ et du Siège</p> | <p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Le bureau de pays prévoit de procéder à une analyse des effectifs afin de déterminer les profils de compétences nécessaires pour mener à bien les activités prioritaires au titre du nouveau document de stratégie de pays, c'est-à-dire la protection sociale, l'analyse des marchés, et la préparation aux catastrophes et l'atténuation de leurs effets.</p> | <p>Mars 2014</p> |



**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE
L'ÉVALUATION DU PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS AU CONGO (2009–2012)**

| Recommandations | Organe responsable | Réponse de la direction et suite donnée aux recommandations | Délai de mise en œuvre |
|---|---|---|----------------------------------|
| <p>Cela permettrait au PAM de contribuer de manière plus substantielle à la concertation et à la coordination au niveau national, et appuierait la mise en œuvre des activités du portefeuille grâce à l'apport d'un solide appui technique dans les domaines appropriés. Les produits issus de l'application des recommandations 6 et 7 contribueraient à dresser le profil du personnel nécessaire.</p> | | | |
| <p>Recommandation 9: avant la mise en œuvre du nouveau document de stratégie de pays, examiner de manière exhaustive les pratiques du bureau de pays en matière de suivi et d'établissement de rapports, compte tenu du nouveau Cadre de résultats stratégiques, en vue de renforcer les liens entre la collecte, l'analyse et l'exploitation des données aux fins de la prise de décisions.</p> <p>À cette fin, il conviendrait de: i) redoubler d'efforts pour veiller à ce que toutes les activités de suivi soient menées de manière exhaustive et précise, afin de générer des ensembles de données complets; ii) veiller à ce que tout le suivi des projets soit effectué en partenariat avec le Gouvernement ou des ONG; et iii) planifier et faire réaliser des évaluations externes au moment opportun dans les cycles des projets.</p> | <p>Bureau de pays, avec l'appui d'OMJ</p> | <p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Les mesures déjà prises pour appliquer cette recommandation comprennent le recrutement de deux volontaires des Nations Unies afin de renforcer les capacités en matière de suivi et d'évaluation, la révision du mandat des missions sur le terrain de manière à en préciser les objectifs, la mise en place d'un mécanisme de présentation et de suivi des rapports de mission, l'examen, et la mise à jour si nécessaire, du guide de l'alimentation scolaire à l'usage des écoles, des listes de contrôle et des autres outils de suivi correspondants, et, en juin 2013, le renforcement de la capacité de suivi du bureau de pays avec l'arrivée d'administrateurs auxiliaires chargés des activités d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité et de suivi et d'évaluation.</p> <p>Le suivi du projet relatif aux filets de sécurité est assuré conjointement par le PAM et le Gouvernement, et des missions conjointes de suivi du programme d'alimentation scolaire sont effectuées depuis que le Ministre de l'éducation a désigné un interlocuteur privilégié chargé des contacts avec le PAM.</p> <p>Le bureau de pays collaborera avec le bureau régional afin de: i) mettre en place le système COMET, qui est un nouvel outil de suivi et d'évaluation; et ii) renforcer la capacité des fonctionnaires congolais participant aux projets afin de faire en sorte qu'ils utilisent le système COMET pour produire des données sur lesquelles fonder les décisions.</p> | <p>Fait</p> <p>Décembre 2013</p> |



**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE
L'ÉVALUATION DU PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS AU CONGO (2009–2012)**

| Recommandations | Organe responsable | Réponse de la direction et suite donnée aux recommandations | Délai de mise en œuvre |
|--|---|--|--|
| <p>Recommandation 10: établir une stratégie de financement qui prendrait effet à partir de 2014, afin d'appuyer le plaidoyer auprès du Gouvernement pour mobiliser les fonds nécessaires à l'exécution des opérations et à la dotation en personnel, conformément au nouveau document de stratégie de pays et au plan de transition convenus.</p> <p>La stratégie relative à la poursuite et à l'accroissement du financement public alloué aux opérations du PAM devrait être conforme à la feuille de route arrêtée pour la transition (voir la recommandation 5), de sorte que, à la fin de la période couverte par le document de stratégie de pays, le Gouvernement finance la plupart des postes techniques. Cette stratégie devrait s'appuyer sur la planification détaillée des composantes (voir la recommandation 7) et des besoins en personnel (voir la recommandation 8). Elle devrait également définir comment il sera rendu compte au Gouvernement du suivi des opérations (produits, effets directs et réalisations obtenus) pour justifier la poursuite de l'appui consenti (voir la recommandation 9).</p> | <p>Bureau de pays</p> <p>Bureau de pays, avec l'appui d'OMJ et du Siège</p> | <p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Le Gouvernement s'est engagé par écrit à abonder à hauteur de 60 pour cent le budget de tout projet du PAM. Depuis les premiers mois de 2013, le Ministère de la planification organise chaque trimestre des réunions avec les organismes des Nations Unies pour évoquer leurs activités respectives et analyser les budgets et l'utilisation des crédits, et il a désigné un interlocuteur pour chaque organisme, chargé d'assurer le suivi de l'exécution des projets utilisant des crédits de l'État. Le bureau de pays a présenté des notes conceptuelles pour solliciter des ministères compétents des dotations budgétaires au titre de l'exercice 2014.</p> <p>Le bureau de pays mettra à jour l'accord de base conclu avec le Gouvernement.</p> <p>Le bureau de pays élaborera une stratégie de financement de la stratégie de pays, avec l'appui du bureau régional et des unités du Siège si besoin.</p> | <p>Septembre 2013</p> <p>Décembre 2013</p> |



LISTE DES SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

| | |
|--------|--|
| OMJ | Bureau régional de Johannesburg (Afrique australe) |
| REACH | Partenariat visant à éliminer la faim et la dénutrition chez les enfants |
| RMP | Division de la gestion et du suivi de la performance |
| UNICEF | Fonds des Nations Unies pour l'enfance |